

**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES
SITES ET VALLEES DU NAMUROIS**

(ADSVN) asbl

Rue Nanon, 98

5000 Namur

Namur, le 05 février 2018,

A l'attention du Collège communal de la Ville
de Namur,

Service Urbanisme

Hôtel de Ville de et à 5000 Namur.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concerne : Enquête publique relative à l'installation d'une station de
télécommunication multiopérateurs à 5100 Dave, rue de Jambes (N947, km4)

Réf. : PUCODT/111B/2017

Notre Association a pris connaissance du dossier soumis à enquête publique par la société Proximus pour l'installation d'une antenne de télécommunication multiopérateurs, sur le territoire de Dave, à proximité d'un site Natura 2000 et dans le proche environnement du massif des rochers du Néviau (succession de falaises dolomitiques d'exposition générale sud-ouest et d'une hauteur atteignant 70 m).

Cette antenne prendra la forme d'un pylône métallique de 30 m de hauteur, érigé sur un socle de 6 x 6 m, planté entre le chemin de fer Namur-Dinant et la rue de Jambes.

Si l'impact paysager dans l'axe nord-sud est objectivement minimisé par la courbe de la voirie et des coteaux boisés ou rocheux de Dave, il n'en va de même côté ouest (c-à-d. côté Meuse) où le pylône s'impose à la vue dans toute la vallée au sortir de Namur. Flanquée en bordure du massif du Néviau, cette infrastructure artificielle se trouve exactement dans l'axe du Monument aux Morts de Wépion et devient donc un point focal dans la scénographie paysagère pour :

● tout le trafic automobile de la chaussée de Dinant, axe de circulation majeur au sud de Namur,

ï tout le trafic automobile de la route de Saint-Gérard, en surplomb parallèle à la chaussée de Dinant,

- tous les promeneurs et cyclistes parcourant le chemin de halage de Wépion (un des plus beaux Ravels de Wallonie, fréquenté par des milliers de touristes en saison).

Notre association dénonce par ailleurs le peu de crédibilité de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement rédigée par le demandeur qui n'a pas hésité à totalement (volontairement ?) ignorer l'impact visuel d'une telle importance sur la rive gauche de la vallée.

En conclusion de quoi, notre association s'oppose formellement à la réalisation d'une infrastructure de ce type à cet emplacement parce qu'elle détruit l'harmonie naturelle d'un des plus beaux sites de la Meuse namuroise, qui jouit d'une renommée internationale, notamment pour la pratique de l'escalade.

Nous espérons, Monsieur le Bourgmestre , Mesdames et Messieurs les Echevins, que vous prendrez l'avis de notre Association en considération et nous vous prions de recevoir l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Juan de Hemptinne,
Président

Annexes : 1. Photomontage in situ
2. Plan d'impact visuel